



Compte-rendu de la

## WEB CONFERENCE PARTICIPATIVE

« *Echanges, témoignages et partages d'idées sur le thème de l'eau* »

### ORGANISATION

- **Date** : Le mercredi 10 avril, de 19h à 21h
- **Nombre de participants** : 37 participants à distance
- **Format** : 100% distanciel et participatif
- **Scénographie** : plusieurs temps pour présenter une information objective, compréhensible, et factuelle

### OBJECTIFS & FINALITES DE LA REUNION

- **Echanger avec le public, les mettre dans une dynamique de concertation, leur permettre de débattre sur le sujet de la ressource en eau et ses usages**
- **Collecter leurs contributions, avis et questions**
- Dans la continuité de la « Réunion avec les acteurs du territoire » qui s'est tenue le 2 avril, proposer un espace d'échange spécifique sur les enjeux de la gestion de l'eau pour le projet d'extension du site de Crolles
- Informer sur le contexte et la stratégie territoriale : la provenance de l'eau, l'état de la ressource, les usages actuels et à venir, le partage. La dynamique de l'Observatoire de l'eau.
- Préciser la politique de gestion de l'eau actuelle et envisagée par STMicroelectronics, ses impacts dans le cadre du projet d'extension et les axes d'optimisation de la gestion de la ressource en eau prévus sur le site de Crolles (REUT, REUSE...)

### ANIMATION & SCENOGRAPHIE

- ETHICS Group à l'**animation générale de la webconférence**
- ETHICS Group à la régie technique pour la **diffusion à distance et en direct**
- Un numéro de téléphone pour l'**envoi de questions par SMS** sur la plateforme de concertation durant la séance
- Possibilité pour les participants de **poster directement des contributions** sur la plateforme de concertation pendant la webconférence

---

## SOMMAIRE

**I - OUVERTURE ET MOTS INTRODUCTIFS DES GARANTS ET DE STMICROELECTRONICS**

**II - CONTEXTE DES USAGES ET DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DU SITE STMICROELECTRONICS DE CROLLES**

**III - PROJET INDUSTRIEL ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

**IV - TEMPS PARTICIPATIF**

**V – SYNTHESE ET CLOTURE DE LA REUNION**

## I - OUVERTURE ET MOTS INTRODUCTIFS DES GARANTS ET DE STMICROELECTRONICS

Denis CUVILLIER présente les trois garants de cette concertation en précisant que **Florence JAFFRENOU** et **Véronique MOREL**, les deux autres garantes, participent en ligne à cette rencontre. Elles seront présentes dans les « salles digitales » lors de la phase participative.

Il présente ensuite la CNDP comme autorité administrative indépendante de l'Etat et des maîtres d'ouvrage des projets. Son Président est nommé en conseil des ministres et n'est rattaché à aucun ministère. Il précise que c'est une autorité habilitée à prendre des décisions. C'est le cas de cette concertation STMicronics dont l'organisation a été décidée à la suite de la saisine de la CNDP par le maître d'ouvrage. La conférence de ce jour sur le sujet spécifique de l'eau s'est organisée également à la demande de la CNDP.

Denis CUVILLIER rappelle que le rôle de la CNDP est de garantir l'application de l'article 7 de la charte de l'environnement, soit le droit constitutionnel des citoyens à être informés et à participer à tout projet d'ampleur au sein des territoires : projets industriels, d'infrastructures, d'urbanisme, ...

***« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »***

Il poursuit en expliquant que le rôle des garants de la CNDP lors de cette phase de concertation préalable est de faire le suivi des échanges et des questions posées, en s'assurant que toute expression est possible et sera accueillie. A l'issue de cette première phase de concertation, les garants en établiront le bilan. Dans ce cadre, ils reviendront notamment sur le contenu et la forme des débats ayant eu lieu au cours des rencontres de la concertation et sur la plateforme. Des recommandations, questions et/ou demandes de précision seront ainsi adressées au maître d'ouvrage. Celui-ci devra ensuite répondre à ce bilan dans un délai de 2 mois. C'est ensuite une phase d'enquête publique qui pourra être amorcée.

Il conclut en faisant un rappel sur la posture des garants dans une concertation : ils se doivent de rester neutres, indépendants, ne portant aucun avis tant sur le projet, garants du bon déroulement du processus de concertation.

---

Découvrez en vidéo l'intégralité de la [Séquence #1](#)

---

**Eric GERONDEAU**, directeur du site STMicronics de Crolles, fait une présentation synthétique de la société STMicronics et invite les participants à prendre connaissance des [replays des précédentes réunions publiques organisées](#) pour bénéficier d'une présentation plus détaillée.

- STMicronics est une entreprise mondiale aux racines franco-italienne créée en 1987 à la suite de la fusion du français Thomson Semiconducteurs et de l'italien SGS ;
- Une entreprise présente en Isère depuis 50 ans et à Crolles depuis 30 ans ;
- 7500 salariés en Isère, sur 12 000 en France ;
- Conception, développement et production de puces électroniques : 7/7j et 365j/an.

Il est rappelé qu'en moyenne, chaque personne est amenée à utiliser 250 puces électroniques par jour.

Eric GERONDEAU précise que cette technologie connaît d'ailleurs de nombreuses applications en matière de sobriété hydrique : par exemple dans les lave-linges dotés de doseurs pour l'eau et le savon, ou dans des systèmes de détection et de localisation de fuites d'eau.

Le contexte du marché mondial de la microélectronique est également rappelé. Pour servir les besoins croissants en applications, il est estimé que la production des composants microélectroniques devrait doubler d'ici à 2030 au niveau mondial.

S'inscrivant dans cette perspective, le projet d'extension du site de Crolles doit permettre d'étendre les capacités de production du site industriel actuel. En voici le contour :

- Doublement de la production de puces en 300 mm ;
- Engagements pour une production durable, notamment concernant le recyclage de l'eau ;
- Investissement de 7,5 milliards d'euros, porté par STMicroelectronics et GlobalFoundries et soutenu par l'Etat français ;
- Création de 1 000 emplois directs et environ 3 000 emplois indirects ;

Quelques initiatives prises par l'entreprise en matière de formation sont enfin exposées dont :

- Création de l'école de la maintenance en partenariat avec le rectorat et des lycées du département ("ST Tech Academy")
- Formations en interne au travers du programme ST Academy

---

Découvrez en vidéo l'intégralité de la [Séquence #2](#)

---

## II - CONTEXTE DES USAGES ET DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DU SITE STMICROELECTRONICS DE CROLLES

### - Etat des lieux et perspectives de la ressource en eau

*Intervenant : Bruno MANEVAL, Directeur de l'environnement et des services publics, Grenoble Alpes Métropole*

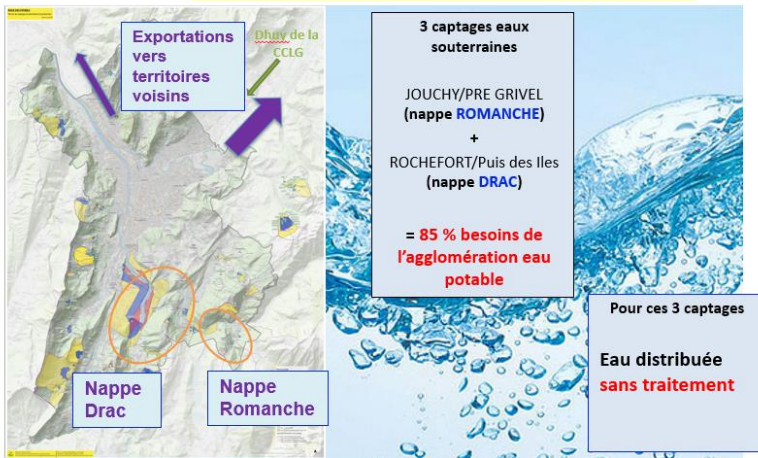
#### **La ressource en eau sur le territoire (affluents, nappes, etc.)**

**Bruno MANEVAL** débute son intervention en précisant que la ressource en eau des champs captant de la métropole est celle qui alimente aujourd'hui l'usine de STMicroelectronics à Crolles.

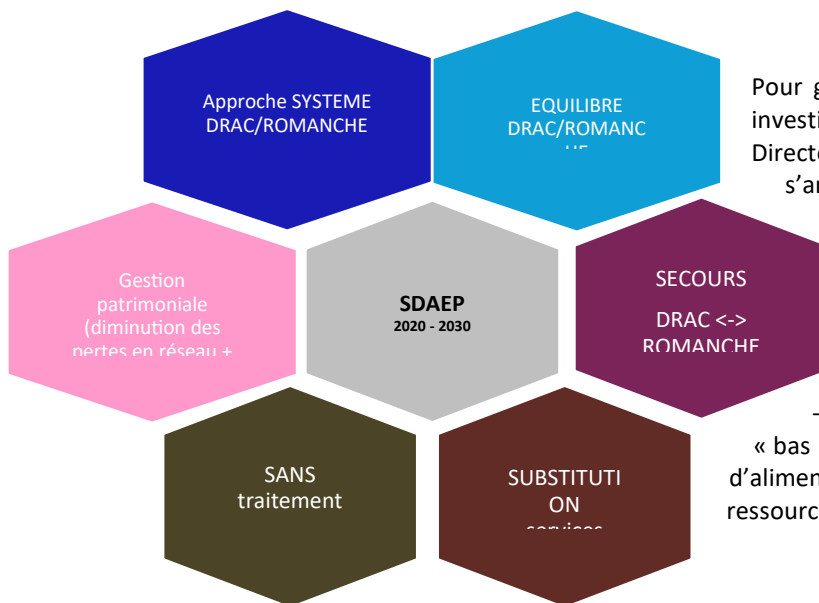
Il poursuit pour donner des éléments de contexte sur l'alimentation en eau de la métropole de Grenoble. Il précise également que les chiffres qu'il va communiquer sont des données publiques.

- La gestion de l'eau est devenue la compétence de la métropole en 2015 (autrefois les communes étaient responsables de l'eau et de l'assainissement). En 2015, la métropole a donc reçu en héritage tous les systèmes et réseaux construits par la ville de Grenoble.

## L'eau potable à la Métropole en quelques chiffres



- La métropole fournit de l'eau issue des nappes du Drac et de la Romanche qui permettent ainsi d'alimenter 80% des habitants de la métropole (chiffres 2015). Pour les 20% restants, ce sont des ressources de coteaux qui permettent l'alimentation.
- La particularité de ces eaux de nappes est qu'elles sont d'excellente qualité. Elles sont issues de bassins versants de montagne, sans traces de pesticide ou de matières organiques, et peu de nitrates. Ce qui permet de procéder à une distribution de la ressource sans traitement.
- Les services de la métropole s'attachent à répondre à la contrainte de protection de la ressource, et des pressions/impacts anthropiques.
- Ces nappes font l'objet d'autorisations de prélèvement, jusqu'à 300 000 m<sup>3</sup>/jour. Les prélèvements actuels se situent plutôt autour de 180 000 m<sup>3</sup>/jour.



Pour gérer cette ressource et son utilisation (travaux, investissement), la métropole s'appuie sur un Schéma Directeur Alimentation en Eau Potable (SDAEP) qui s'articule autour de 3 objectifs :

- S'occuper de la gestion patrimoniale pour diminuer les pertes en réseaux qui peuvent conduire à limiter les besoins des captages ;
- Travailler sur l'interconnexion entre les systèmes du Drac et de la Romanche pour faire face aux éventuels aléas ;
- Élargir les zones de distribution à tout le « bas service » de la métropole pour atteindre 90% d'alimentation des abonnés de la métropole par les ressources dont elle dispose.

**Bruno MANEVAL** fait enfin le lien avec le projet d'extension du site de STMicroelectronics. Il rappelle que c'est l'eau de la métropole qui alimente l'usine de production.

Des discussions ont été entamées lors de la déclaration de besoins étendus par l'entreprise. La question que les services de la métropole se sont posée est la suivante : « **A quel niveau la métropole peut-elle s'engager sur la demande d'augmentation d'utilisation de la ressource, tout en continuant à répondre aux besoins domestiques et professionnels, y compris dans une logique de solidarité territoriale avec les communautés de communes voisines ?** ».

## Relation contractuelle entre Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG)

- Relation contractuelle entre Grenoble-Alpes Métropole et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) sur la fourniture d'eau potable pour permettre la fourniture d'un **débit maximum de 29 000 m<sup>3</sup>/j soit 1 200 m<sup>3</sup>/h maximum** à la CCLG (octobre 2021).
- Tableau des volumes livrés 2016 – 2023



**Le volume à livrer depuis les ressources eau potable de Grenoble-Alpes Métropole suivant le besoin qui serait projeté par STMICROELECTRONICS de 7 Mm<sup>3</sup>/an (800 m<sup>3</sup>/h), serait en dessous de la capacité de fourniture maximum au Grésivaudan de 10,58 Mm<sup>3</sup>/an (29 000 m<sup>3</sup>/j) qui concerne les besoins domestiques et d'activités.**

ressources eau potable de Grenoble-Alpes Métropole suivant le besoin projeté par STMicroelectronics (7 Mm<sup>3</sup>/an) serait en dessous de la capacité de fourniture maximum au Grésivaudan de 10,58 Mm<sup>3</sup> par an (29 000 m<sup>3</sup>/jour) qui concerne les besoins domestiques et d'activités.

Bruno MALEVAL conclut en précisant qu'il revient à la Communauté de Communes du Grésivaudan de répartir les 29 000 m<sup>3</sup>/j qu'elle reçoit de la métropole.

La valeur fixée par délibéré du conseil métropolitain pour la fourniture d'eau au Grésivaudan a été fixée à 29 000 m<sup>3</sup>/jour (1 200 m<sup>3</sup>/h) moyennant quelques aménagements sur les réseaux. L'hypothèse d'un second canal d'adduction du Grésivaudan a été écartée : la métropole privilégiant l'extension de ses zones de distribution pour les besoins domestiques ; se laissant une marge d'adaptation aux nouvelles contraintes climatiques ; et conservant la capacité de secours entre les 2 ressources de nappes principales. Il précise que le volume à livrer depuis les

*Intervenant : Nicolas PERRIN, Directeur des Régies eau et assainissement Pôle Environnement et Services Publics, Grenoble Alpes Métropole*

### **Flux et pourcentage de sollicitations**

**Nicolas PERRIN** explique que sur la métropole, sont produits 35 Mm3 d'eau par an issus en majorité des 2 nappes précédemment citées. Ces deux grands champs captants sont en cours de révision de leur Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour redéfinir leur périmètre de protection et les autorisations de pompage dans les nappes alluviales.

Production	Drac		Romanche		Total Drac-Romanche	
	Total	Taux	Total	Taux		
<b>Autorisé – DUP (m³/j)</b>	<b>207 360</b>		<b>95 040</b>		<b>302 400</b>	
Ratio de production modélisée vis-à-vis de la DUP						
Modèle / volumes moyens journalier produits en	m³/j	/DUP	m³/j	/DUP	m³/j	/DUP
Situation 2019 volume moyen (répartition historique / données issues du SD AEP)	33 297	16%	47 437	50%	80 734	27%
Situation 2023	44 749	22%	41 634	44%	86 383	29%
<b>Situation 2030 « Futur moyen » issue du SD AEP GAM (avec nouvelle répartition Drac - Romanche effective à septembre 2022 + prise en compte évolutions liées au PLUi et les compléments liés aux sécurisations futures (ex : alimentation de St Egrève et Fontanil-Cornillon depuis Drac) et alimentation Grésivaudan à 29 000 m3/j (Romanche) avec secours CAPV (12 000 m3/j))</b>	67 332	32%	57 581	61%	124 913	41%

**Actuellement, les niveaux d'utilisation se situent autour de 29 % des autorisations des DUP des champs captants. Cela devrait passer à 41% d'ici 2030, une fois les besoins des territoires voisins demandés (notamment le Grésivaudan avec les 29 000 m3/jour) et ceux du PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) intégrés.**

Par ailleurs, la prise de compétence en 2015 a permis de rééquilibrer les demandes de prélèvements sur les deux nappes qui autrefois n'étaient pas exploitées au même niveau.

### **Equilibre entre volumes produits et importés depuis le transfert de la compétence eau potable en 2015**

	Prise de compétence eau potable		
	2015	2023	%
volumes produits (en million de m3)	34,8	35,8	2,9
volumes produits et importés (en million de m3)	36,7	37	0,8
volumes exportés (en million de m3)	4,7	7,3	55,3
volumes importés (en million de m3)	2	1,2	-40,0
volumes consommés (en million de m3)	23,9	24,4	2,1
rendement des réseaux	81,7	85,7	+4 pts

**Entre les volumes produits et les volumes importés, on constate une relative stabilité entre 2015 et 2023.** Les exports ont augmenté notamment en raison des besoins du Grésivaudan et de la présence d'acteurs industriels sur le territoire (de 4,7 M à 7,3 Mm3). Les importations venues du Grésivaudan ont baissé. Pour arriver à l'équilibre, de gros efforts ont été menés sur la gestion patrimoniale des réseaux et leurs rendements (+4 points entre 2015 et 2023).

*Intervenant : Marie BREUIL, Cheffe de service gestion territoriale de l'eau, Grenoble Alpes Métropole*

### **Prospective sur l'évolution de la ressource en eau par rapport à l'évolution du climat**

**Marie BREUIL** rappelle d'abord que pour les deux nappes du Drac et de la Romanche, les DUP constituent les documents réglementaires qui vont préciser « Combien et comment prélever ? ». La révision de ces DUP intègre une nouvelle approche demandée car l'Etat qui requiert l'intégration de

projections climatiques sur les ressources. C'est un processus long avec des échéances fixées à 2026 pour la Romanche et à 2028 pour le Drac.

**La métropole grenobloise a donc lancé une étude pour déterminer l'impact du changement climatique sur ses ressources en eau potable.** Pour la réaliser, elle s'appuie notamment sur un projet de prospective sur le changement climatique mené par le département de l'Isère. Cette étude a démarré fin 2023, elle est toujours en cours.

**La phase 1 de l'étude** (toujours en cours) a pour objectif d'améliorer la compréhension du fonctionnement des nappes et d'identifier les critères de fonctionnement de ces nappes qui vont être sensibles aux évolutions climatiques.

Marie BREUIL précise que ces 2 nappes alimentées par le massif des Ecrins sont très puissantes et fonctionnent sur un régime nival, c'est-à-dire à partir des hautes eaux en été, dues à la fonte des neiges notamment, et des basses eaux en hiver. Les premiers résultats de la phase 1 de l'étude montrent que ces 2 nappes sont principalement alimentées par des eaux superficielles (à hauteur de 80% environ), soit par les débits des cours d'eau du Drac et de la Romanche. Ces débits sont eux-mêmes conditionnés par l'existence de barrages hydroélectriques et par le système des « débits réservés » (lâchers réglementés).

**Concernant les impacts du changement climatique**, le travail de prospective détaillé n'a pas encore commencé, cependant les grandes tendances sont connues :

- Augmentation des températures ;
- Diminution de l'enneigement et des glaciers (pourrait causer l'inversion du régime nival sur lequel fonctionnent actuellement les deux nappes) ;
- **Evolution du débit des cours d'eau mais pas obligatoirement à la baisse puisque les projections en matière de pluviométrie ne tendent pas à une évolution à la baisse (forte variabilité, épisodes de fortes précipitations...).**

Les études qui vont être menées afin de suivre les indicateurs cités ci-dessus vont être alimentées par les données publiques issues du portail DRIAS, piloté par le Ministère de la Transition écologique.

**Plusieurs projections vont être détaillées**, avec 2 horizons temporels : un moyen 2050, un lointain 2100 (horizon à prendre en compte en raison des changements de comportement des glaciers notamment). Les données vont être appréciées selon 2 scénarios dits « RCP » 4.5 (intermédiaire) et 8.5 (pessimiste) issus du GIEC (ce sont les mêmes scénarios qui seront utilisés pour l'étude menée par le département de l'Isère).

Il s'agira à terme de pouvoir modéliser les futures capacités de prélèvements sur ces champs captants et de pouvoir confirmer les révisions des DUP en cours. La restitution devrait arriver fin 2024.

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

- Cadre proposé aux collectivités pour la politique quantitative de gestion de l'eau = **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**

- Echelle hydrologique cohérente – bassin versant,
- Dialogue territorial avec l'ensemble des usages et des acteurs locaux
- Diagnostic initial ressources disponibles/besoins actuels
- Plan d'action avec priorité sobriété
- Impact changement climatique
- Gestion dans la durée avec bilan tous les 6 ans



- Discussion en cours pour faire émerger **un PTGE sur le sous-bassin versant du Grésivaudan** entre l'Etat, l'Agence de l'eau et les collectivités locales (Grésivaudan, Métropole, Pays Voironnais)



acteurs et tous les utilisateurs d'eau. Ainsi, chaque territoire disposerait d'un diagnostic : ressources disponibles, besoins actuels et besoins futurs.

Le PTGE devrait permettre de déployer un plan d'actions régi par une ambition collective de sobriété (consommation raisonnée et équilibrée de la ressource) et par la prise en compte de l'adaptation au changement climatique.

Sur le sous-bassin versant du Grésivaudan, les collectivités locales (Métropole, Grésivaudan, Pays Voironnais) concernées par le périmètre du projet ont la volonté de mettre en place un PTGE. Des discussions sont actuellement en cours avec l'Etat et l'Agence de l'Eau afin de lancer la dynamique d'ici la fin de l'année 2024. Deux demandes spécifiques ont été formulées par les élus locaux dans ce cadre : associer un comité scientifique pour appuyer les acteurs locaux et associer les citoyens pour la construction et la mise en œuvre du PTGE.

### - **L'utilisation de la ressource en eau sur le territoire du Grésivaudan**

*Intervenant : Pierre CARREZ-CORRAL, Directeur eau et assainissement, Communauté de Communes Le Grésivaudan*

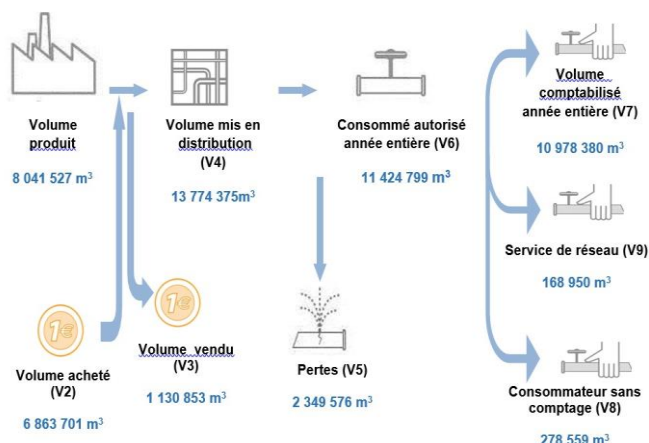
**Le contexte territorial doit être éclairé à plusieurs niveaux : la provenance de l'eau utilisée à Crolles et sur le Grésivaudan, et le partage et les collaborations possibles (prélèvements, potentialités et contraintes/facteurs clé de succès).**

**Pierre CARREZ-CORRAL** introduit cette séquence en indiquant que la Communauté de communes a reçu la compétence de gestion de l'eau potable le 1er janvier 2018. Il communique les chiffres de la diapositive (côté gauche) et précise sur les schémas (côté droit) que l'ensemble des échanges (import-export) se fait avec la métropole de Grenoble. Il est précisé que la consommation sans comptage correspond principalement aux bassins et fontaines situés dans les villages de montagne.



## Eau potable : quelques chiffres

- 5 modes de gestion différents : régie directe, DSP, DSPP, prestations de service publique et prestations de service privé.
- Nombre d'abonnés de 47 800
- 1 100 km de réseau de distribution,
- 228 ouvrages de captages actifs d'eau potable, implantés sur 160 sites,
- 235 réservoirs,
- 58 stations de pompage,
- Densités de 42,7 abonnés/km de réseau,
- Un rendement de réseau de 82,42%



- Une répartition des consommations d'eau atypique :
- 54% de la ressource pour usages domestiques
  - 46% pour usages industriels
  - 0,17% pour usages agricoles

Données 2022



La spécificité du territoire explique les répartitions atypiques de l'eau. Les activités agricoles se situent plutôt en plaine et utilisent directement la nappe alluviale de l'Isère. Le chiffre présenté ci-dessus sur l'usage agricole correspond en majorité à l'abreuvement des animaux.

Pierre CARREZ-CORRAL présente ensuite la politique territoriale de l'eau et de l'assainissement.

## La politique Eau et Assainissement

Ambitions	Axes de travail
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Préserver la ressource en eau et organiser la sobriété</b> des usages de l'eau pour tous les acteurs, en tenant compte des évolutions climatiques</li> <li>2. <b>Limiter les pollutions des espaces naturels</b> par une politique d'assainissement volontariste et <b>restituer une eau traitée pour la préservation des milieux</b></li> <li>3. <b>Garantir une répartition équilibrée des différents usages de l'eau</b>, notamment entre les politiques du logement, de l'économie et de l'agriculture.</li> <li>4. <b>Tendre vers la réutilisation de l'eau pour des usages non domestiques</b> donc développer nos capacités de recyclage des eaux usées</li> <li>5. <b>Aller vers un tarif unique en eau et assainissement</b> quel que soit le mode de gestion</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer le patrimoine par une politique d'investissement ambitieuse</b>, avec une priorité forte donnée à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mise en conformité des systèmes</li> <li>▪ La sécurisation de l'alimentation en eau</li> <li>▪ Renouvellement patrimonial</li> </ul> </li> <li>• <b>Mettre en œuvre la vision intercommunale en matière</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De pertinence de gestion par système</li> <li>▪ D'harmonisation des tarifs</li> </ul> </li> <li>• <b>Approfondir la connaissance des systèmes de l'eau et de l'assainissement sur le territoire du Grésivaudan</b> dans un objectif d'amélioration du : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau de service</li> <li>▪ Niveau de performance</li> </ul> </li> </ul>

Il précise que dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (AEP), ce sont près de 10M€ d'investissements qui ont été réalisés pour améliorer le patrimoine. Le Grésivaudan travaille par ailleurs à la coordination de tous les acteurs pertinents dans une logique de « gestion par systèmes ». Il conclut en expliquant que plusieurs études sont en cours pour permettre de mieux connaître les ressources.

Intervenant : François BERNIGAUD, Vice-Président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan

**François BERNIGAUD** intervient pour présenter l'initiative de la collectivité qui a mis en place un Observatoire de l'Eau. Cet observatoire territorial permettra de verser dans le domaine public les données d'analyse de la ressource en eau.

Il explique que le sujet de l'eau est devenu « anxiogène » pour les territoires et que de nombreux acteurs s'expriment en présentant des visions divergentes. Ainsi, pour garantir la qualité du débat public sur le sujet de la gestion de l'eau, la collectivité a voulu rassembler, dans le cadre de l'Observatoire de l'Eau, autour de données indiscutables, publiques et partagées par la communauté scientifique. Ces analyses seront mises à la disposition de tous les publics pour que l'ensemble des groupes usagers qui veulent y réfléchir disposent d'éléments tangibles.

François BERNIGAUD précise qu'actuellement, il existe plus de 50 bases des données publiques sur la ressource en eau (non uniquement eau potable).

**Les experts de l'Observatoire de l'Eau construiront leurs propres indicateurs**, ceux-ci seront sourcés et les sources communiquées. Il explique l'importance de la compréhension des données et le fait que tout indicateur porte un point de vue, d'où l'utilité de pouvoir communiquer les sources utilisées pour chaque indicateur.

Il conclut en disant que les données qui seront présentées pour la visualisation de la gestion de la ressource en eau viendront alimenter le PTGE en construction. Ceci devrait permettre de faire émerger un collectif capable de prendre les décisions adéquates en cas de pression sur la ressource.

## QUESTIONS / REPONSES

***Question 1 : J'entends que les industriels utilisent beaucoup d'eau ! Est-ce vraiment le cas ? Quels sont les véritables chiffres en Isère ?***

Réponse de Bruno MANEVAL, Directeur de l'environnement et des services publics, Grenoble Alpes Métropole

Je n'ai pas les chiffres pour l'Isère. Au niveau de la métropole, on estime que la consommation non domestique (c'est-à-dire celle liée aux activités professionnelles) représente environ 20% des volumes vendus.

Quant aux chiffres des prélèvements, sur le bassin versant du Rhône, ils représentent 5 milliards m3 bruts par an, et donc environ 3 milliards m3 nets (net : c'est-à-dire sans restitution au milieu). La répartition de ces prélèvements est à peu près celle-ci : 50% pour l'irrigation, 25% pour les centrales nucléaires, 5% pour les activités industrielles.

***Question 2 : Où irait l'eau issue des nappes du Drac et de la Romanche si elle n'était pas prélevée ?***

Réponse de Bruno MANEVAL

Si elles n'étaient pas prélevées pour partie, ces eaux seraient drainées par les rivières avant de rejoindre la Méditerranée. De la même façon, les eaux prélevées pour les usages domestiques de la métropole sont traitées par la station d'épuration Aquapôle puis restituées. Aquapôle traite aussi environ 1/3 des eaux usées du Grésivaudan, dont les eaux sanitaires usées du site de STMicroelectronics.

Pour le cas de STMicroelectronics, c'est 85% de l'eau prélevée qui est restituée à l'Isère après traitement.

**Question 3 : Un observatoire de l'eau en 2023, un PTGE en 2024. Le sujet de la gestion de l'eau par les autorités est assez « nouveau ». Quelle est la trajectoire poursuivie ?**

Réponse François BERNIGAUD, Vice-Président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan

Il y a plusieurs éléments qui ont enclenché ces processus de gestion. D'abord le Plan Eau du gouvernement qui a fait le constat que le territoire national n'était pas suffisamment et efficacement maillé sur le sujet de la gouvernance l'eau. Il existe également un rapport de la cour des comptes sorti fin 2023 qui a construit un fascicule dédié à la ressource en eau. La conclusion de ce rapport est qu'il y a un grand nombre d'acteurs de l'eau mais pas de « chef de file ». Parmi la communauté pertinente sur le sujet, il y a consensus sur l'idée de mettre en place les dispositifs de gouvernance de la ressource. Le PTGE qui va être lancé à l'automne 2024 permettra de mener les arbitrages nécessaires en cas de besoin d'allocation de la ressource.

Pour définir une bonne gestion sur le territoire, il faut travailler un grand nombre de données (études, data). Le rôle de l'Observatoire de l'Eau sera donc de mener les analyses à partir de ce grand nombre de données, en tous cas pour la partie d'étude qui concerne le Grésivaudan car nous avons cette spécificité de présence des industriels. Nous aurons donc un volet spécifique : une étude des besoins et des capacités du territoire, également des territoires contigus, pour assurer une approche globale de la gestion de la ressource intégrant tous les usages.

**Question 4 : Comment évoluent le niveau des nappes souterraines ces dernières années ?**

Réponse de Marie BREUIL, Cheffe de service gestion territoriale de l'eau, Grenoble Alpes Métropole

**Les niveaux étudiés sont rassurants**, les évolutions constatées sont liées au fonctionnement naturel des nappes comme évoqué lors de l'intervention précédente. En 2022, on a constaté une diminution des volumes mais sans décrochage, ni modification importante des niveaux. Les statistiques dont nous disposons sont habituelles. Dans le cadre de l'étude que nous menons actuellement, nous avons demandé une analyse piézométrique pour confirmer ces données rassurantes. Les résultats de cette analyse spécifique devraient nous parvenir d'ici la fin de l'année 2024.

Complément de réponse de Pierre CARREZ-CORRAL, Directeur eau et assainissement, Communauté de Communes Le Grésivaudan

Côté Grésivaudan, nous faisons le même constat sur les nappes de l'Isère. **Il n'y a rien d'alarmant.**

**Question 5 : Pourriez-vous clarifier ce que représente la proportion d'eau utilisée par rapport aux prélèvements autorisés et à la ressource disponible ?**

Réponse de Nicolas PERRIN, Directeur des Régies eau et assainissement Pôle Environnement et Services Publics, Grenoble Alpes Métropole

Les prélèvements autorisés sont ceux fixés par les documents de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) : 300 000 m<sup>3</sup>/jour. L'eau dite « utilisée » est la quantité qui est réellement pompée dans la nappe. Aujourd'hui nous pompons environ 29% de la quantité d'eau pour laquelle nous disposons d'une autorisation. **Concernant la ressource disponible, aujourd'hui nous estimons nos pompages à hauteur de 8% de ce qui est disponible sur la nappe alluviale du DRAC.**

**Question 6 : Y-a-t-il eu des arbitrages sur l'usage de l'eau en 2022 ?**

Réponse de Bruno MANEVAL

Il n'y a pas eu d'arbitrage au détriment des usagers domestiques. Et les décisions qui ont conduit à l'engagement de la métropole pour la fourniture élargie du Grésivaudan visent à ce qu'il n'y ait pas d'arbitrages à faire au détriment des usagers domestiques de l'eau, que ce soit ceux de la métropole et des territoires voisins également servis.

**Question 7 : Comment expliquez-vous que certains villages soient en manque d'eau alors même que nous utilisons une faible proportion de la ressource disponible ?**

Réponse de Bruno MANEVAL

En 2022, il y a effectivement eu des difficultés sur tous les systèmes d'eau en raison des ressources de montagne. L'objectif de la métropole est de distribuer plutôt de l'eau provenant des nappes sur le bas service en vue de réduire l'impact sur les populations alimentées par les sources de côtes, qui elles sont beaucoup plus sensibles aux étiages (cas du Vercors, du massif de la chartreuse). Nous avons observé que les étiages très prononcés créent des tensions plutôt sur les hauteurs et pas du tout sur les systèmes d'adduction par les nappes.

Complément de réponse de Pierre CARREZ-CORRAL

Côté Grésivaudan le constat est le même. Pour revenir sur le « patrimoine » (les réseaux d'eau) du Grésivaudan, il y a beaucoup de points de captage et tout le réseau n'est pas interconnecté. Sur certaines zones, il suffit ainsi qu'une source présente une difficulté pour que l'eau ne parvienne plus à ses bénéficiaires. La disponibilité de la ressource est rarement en cause sur des territoires comme les nôtres. L'interconnexion des réseaux, des ressources, est un objectif porté par le Grésivaudan – de même que par la métropole de Grenoble – afin d'assurer la fourniture de tous les abonnés. **En cas de pénurie l'abonné domestique reste prioritaire.**

**Question 8 : A quel tarif les industriels payent-ils l'eau ?**

Réponse d'Éric GERONDEAU, Directeur du site STMicroelectronics de Crolles

Cela a déjà été indiqué en réunion publique. STMicroelectronics paye 1,34€ HT le m<sup>3</sup> d'eau. Cette tarification professionnelle est environ 10 centimes plus cher que la grande majorité des abonnés du Grésivaudan.

**Question 9 : Je ne suis pas forcément d'accord avec ce projet ("toujours plus tech") mais pourquoi les scientifiques et les experts sont-ils à ce point déçus sur ce sujet de la gestion de l'eau ? Ce que j'entends ce soir me paraît assez clair et encadré.**

### Réponse de Bruno MANEVAL

La sécheresse de 2022 a été très médiatisée et cela a eu pour effet de répandre la croyance que l'ensemble des ressources en eau en France étaient en tension, ce qui n'est pas le cas. Les restrictions d'usages avec les arrêtés pris par les Préfectures ont été compris par la population comme la généralisation de la mise en tension des ressources en eau. Vu du service des eaux de Grenoble Métropole, nous pensons que c'est une bonne chose que la population ait tout de même conscience de cet enjeu et des pratiques de sobriété à activer. Il y a des confusions sur ce qui est en tension et ce qui ne l'est pas. Comme évoqué plus tôt, les difficultés d'approvisionnement sont souvent localisées sur des hameaux, pas dans les villes.

### **Question 10 : Pouvez-vous donner des éléments pour appréhender les volumes de prélèvement présentés ? Est-ce beaucoup par rapport au débit de l'Isère, ou pas ?**

#### Réponse de Bruno MANEVAL

C'est très peu en réalité. Les débits des rivières (module interannuel, débit moyen) :

- La Romanche : 40m<sup>3</sup>/s avant la confluence avec le Drac au Saut du Moine ;
- Le Drac : 60m<sup>3</sup>/s ;
- L'Isère : plus de 300m<sup>3</sup>/s après la confluence ; Le débit d'étiage de l'Isère : 125m<sup>3</sup>/s.

Les prélèvements en eau pour le système de la métropole se situent autour de 500l/s. Ce sont des ordres de grandeur très différents.

**A l'année, le volume d'eau du Drac qui passe devant les captages de Rochefort est autour de 2 milliards de m<sup>3</sup>. Nous en prélevons 15 Mm<sup>3</sup>.**

---

Découvrez en vidéo l'intégralité de la [Séquence #3](#)

---

### **III - PROJET INDUSTRIEL ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

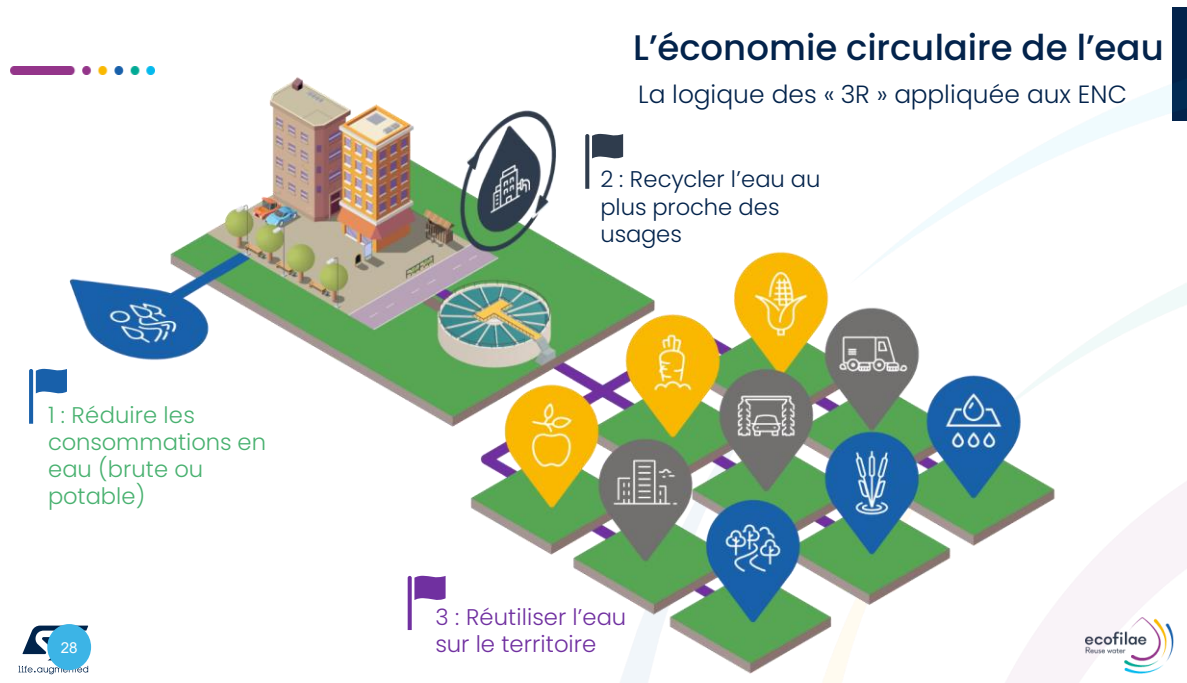
Intervenant : Pierre CARREZ-CORRAL, Directeur eau et assainissement, Communauté de Communes Le Grésivaudan

**Investigations menées actuellement pour l'identification de nouvelles sources d'eau sur le Grésivaudan et sur l'évaluation du potentiel REUT des stations de traitement des eaux usées de la CCLG (Communauté de Communes Le Grésivaudan)**

**Pierre CARREZ-CORRAL** donne d'abord la définition du terme « REUT » : il s'agit de la réutilisation des eaux usées traitées provenant de stations d'épuration domestiques. Ce qui est un processus différent du traitement des eaux industrielles qui sont souvent traitées directement par l'acteur industriel (c'est le cas chez STMicroelectronics) et qui sont soumises au contrôle de la DREAL.

**Le Grésivaudan a lancé une étude d'opportunité à l'échelle du territoire** pour pouvoir mesurer les possibilités de réutilisation d'eau.

Pierre CARREZ-CORRAL explique le principe d'économie circulaire de l'eau basé sur la logique des 3 R : Réduire, Recycler, Réutiliser.

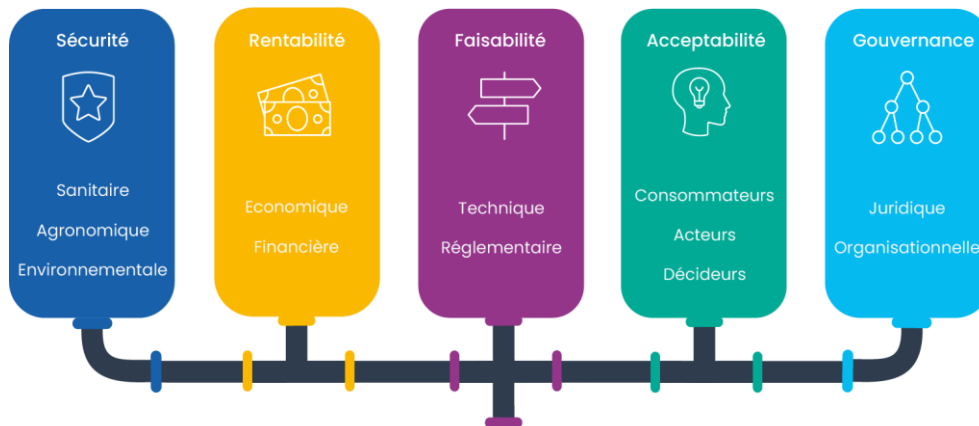


**Pierre CARREZ-CORRAL évoque ensuite les différents usages des eaux non traitées**, dites Eaux Non Conventionnelles (ENC). Celles-ci sont utilisées par les territoires (nettoyage des voiries par exemple), l'industrie, les smart-city (via des systèmes de réutilisation localisés, également pour certaines infrastructures de loisirs telles que les golfs, ou encore pour l'irrigation agricole).

En réponse à la question « Pourquoi utiliser des eaux usées ? », plusieurs bénéfices sont évoqués :

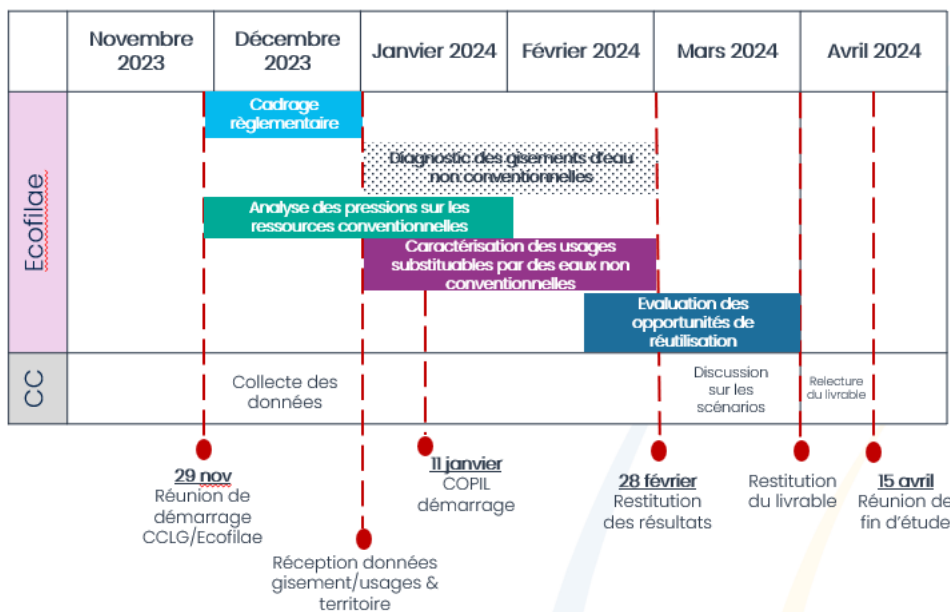
- Les leviers quantitatifs :
  - Proposer une alternative à des prélèvements existants (eau brute ou eau potable), afin de préserver au maximum la ressource existante en réservant l'eau potable aux usages « nobles » ;
  - Développer une nouvelle ressource pour la création d'usages pour, par exemple, sécuriser les productions agricoles, créer de l'attractivité pour le territoire (industrie, etc.) ;
- Les leviers qualitatifs :
  - Réduire la charge polluante rejetée dans le milieu ;
  - Valoriser la matière organique ;

Les facteurs de réussite d'un projet de réutilisation sont présentés en 5 leviers :



Il précise que la réglementation française en matière de réutilisation des eaux usées est en train d'évoluer et tend à rattraper son retard par rapport à d'autres pays du monde.

**Sur le territoire du Grésivaudan sont implantées 29 stations d'épuration, dont 5 significatives qui absorbent environ 93% de la capacité épuratoire du territoire.** Toutes les stations ont été étudiées dans le cadre de l'étude d'opportunité pour tous types d'usages : agricoles, industriels, ...



Pierre CARREZ-CORRAL conclut en présentant les différentes phases du projet : les premières conclusions montrent qu'il **n'y a pas de conflit d'usages sur les eaux traitées** (entre agriculteurs et industriels par exemple) et que sur les stations d'épuration de petites tailles, le principe de « REUT » va être difficile à mettre en œuvre dans la mesure où ces stations ont un rôle de soutien aux débits d'étiage des cours d'eau de montagne.

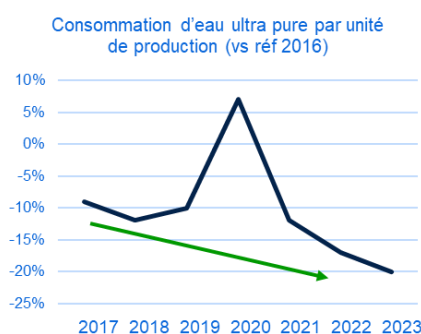
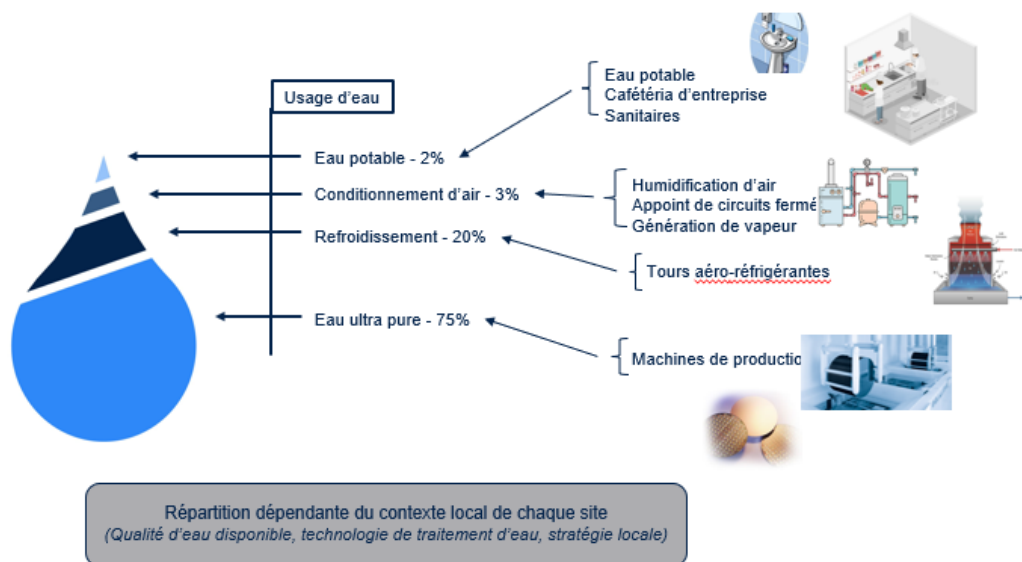
**Au regard des données disponibles, le projet de « REUT » est envisageable sur les 5 plus grandes stations du territoire.**

### Focus sur les orientations pour favoriser la sobriété hydrique dans l'Industrie

**Mattias ESPANET** présente une vue des programmes de sobriété hydrique qui s'étendent à l'ensemble des sites STMicroelectronics dans le monde. Le fil directeur de ces programmes est la priorité donnée aux économies d'eau. Sur ce principe, le recyclage de l'eau en fait partie.

Les usages de l'eau dans les usines de production de semi-conducteurs sont présentés schématiquement, mettant en évidence leur répartition. 75% de l'eau est utilisée pour la production de l'eau ultrapure destinée à nettoyer les plaquettes, et 20% pour le refroidissement des salles blanches notamment.

Il précise que la gestion de l'eau est un sujet au long court pour l'entreprise qui s'en est emparée depuis de nombreuses années, bien avant les épisodes de sécheresses marquants de ces dernières années. Différentes actions sont menées en ce sens sur l'ensemble des sites dans le monde.



Concernant la répartition, l'impératif de maîtrise de la température des « salles blanches », lieux de production des puces électroniques exige une consommation d'eau pour les tours aéro-réfrigérantes (20% des usages totaux).

**Chez STMicroelectronics, les actions d'économie d'eau et l'augmentation du taux de recyclage d'eau ont permis de réduire de 20% la consommation d'eau par unité de production depuis 2016.**

Mattias ESPANET indique que la dynamique de recyclage des eaux sur les sites de production se poursuit et continue de se développer.

Est évoqué l'exemple du site STMicroelectronics de Singapour qui bénéficie d'une réglementation favorable à la réutilisation des eaux industrielles, et ce grâce au programme NEWater mis en place par les autorités locales. Ce programme qui existe depuis déjà plus de 20 ans permet à l'île d'alimenter en eaux réutilisées la plupart des activités industrielles qui y sont implantées. Ainsi, plus de 90% de l'eau qui alimente le site STMicroelectronics de Singapour est de l'eau industrielle.



Mattias ESPANET conclut en indiquant qu'aujourd'hui, l'utilisation de l'eau potable sur le site de Crolles pour la production de semi-conducteurs n'est pas une obligation. L'entreprise a la volonté de se raccorder à des réseaux de réutilisation. Des actions en ce sens sont à l'étude pour le territoire du Grésivaudan.

Intervenante : Martine DRUGES, Directeur santé environnement sécurité du site de Crolles - STMicroelectronics

### **Une gestion durable de la ressource (volumes et usages sur le site STMicroelectronics de Crolles)**

**Martine DRUGES** rebondit sur l'intervention précédente en rappelant les principes de production/utilisation de l'eau sur le site de Crolles ainsi que certains ordres de grandeur utiles à savoir : environ 2/3 de la consommation d'eau est utilisée sous forme d'eau ultrapure pour nettoyer les plaquettes, e, et 1/3 d'eau adoucie est utilisé principalement pour les tours aéroréfrigérantes permettant la régulation de la température des salles blanches de production.



## L'eau ultra pure

- C'est la **majorité** de l'eau utilisée sur site.
- C'est une eau **très purifiée** obtenue sur site. Il ne reste plus que la molécule H<sub>2</sub>O
- Elle sert au **rincage** des wafers lors du process, principalement en CMP et en WET.



Unité de fabrication d'eau ultra pure aux facilities



Module de régulation de température sur machine WET



Brosse de nettoyage en CMP



## L'eau adoucie

- Il s'agit d'une eau avec **moins de Calcium (Ca)** et de **Magnésium (Mg)** afin d'éviter tout encrassement.
- Elle est **utilisée principalement** dans :



- Les **tours aéroréfrigérantes** qui servent à **évacuer l'excédent de chaleur** issu des groupes froids utilisés pour **maintenir à température** l'eau de refroidissement des installations.
- Les **scrubbers**, pour traiter les effluents gazeux en **totale conformité avec notre arrêté d'exploitation**. L'eau utilisée est ensuite acheminée à la station de traitement pour épuration.



Les **scrubbers** jouent un **rôle clé de réduction des émissions de gaz à effet de serre (PFC)** dans le cadre de notre **objectif Compagnie de neutralité carbone en 2027**.



Comme évoqué précédemment l'alimentation en eau du site se fait grâce à la production d'eau potable de la métropole (30 Mm3 fournis en 2022 selon le rapport annuel de Eaux de Grenoble) et par l'intermédiaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan (10 Mm3 fournis par Grenoble Alpes Métropole au Grésivaudan en 2022).

L'objectif de STMicroelectronics est de diminuer l'utilisation d'eau potable, notamment grâce aux projets de REUT. Les technologies sont disponibles (comme le montre l'exemple de Singapour) et les acteurs industriels ont aujourd'hui besoin d'une nouvelle réglementation et d'investissements pour passer à sa mise en œuvre.

Depuis trois ans, plusieurs programmes de sobriété hydrique ont été mis en place sur le site de Crolles. En 2022, ce sont 3 Mm3 qui ont été réutilisés et l'objectif affiché est de doubler ce volume grâce en particulier à la mise en place d'une installation de réutilisation des effluents liquides après traitement. Le site de Crolles a émis une demande d'autorisation pour pouvoir utiliser jusqu'à 7 Mm3 d'eau potable par an, contre 4.5 Mm3 en 2022. Une fois utilisée sur le site, l'eau est restituée après traitement dans le milieu naturel, 85% sous forme liquide, 15% sous forme de vapeur. Les rejets du site STMicroelectronics de Crolles sont conformes à la réglementation en vigueur et « compatibles avec la qualité du milieu ».

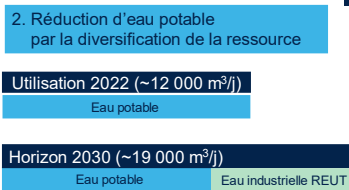
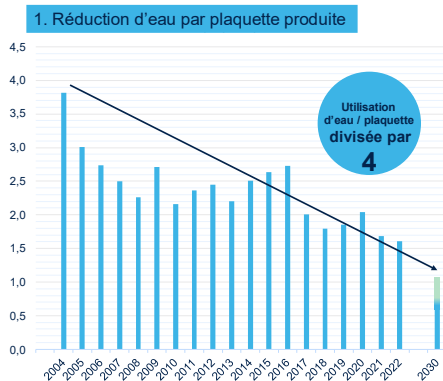
Martine DRUGES rappelle que le site est classé SEVESO seuil haut, ce qui fixe des valeurs limites de rejets qui sont en grande partie plus restrictives que ce qu'impose normalement le code de l'environnement.

En utilisant le principe des 3 R (réduire, recycler, réutiliser) et en diversifiant les types d'eau utilisés (eau potable, eau recyclée, eau industrielle et uniquement en cas de secours : eau de nappe alluviale), l'ambition de l'entreprise est de minimiser l'utilisation de l'eau potable sur le site. Elle explique alors comment le principe de réutilisation sur le site va pouvoir être mis en œuvre (voir ci-dessous en photos la nouvelle station de traitement des effluents) :

## Augmenter le recyclage pour diminuer l'utilisation d'eau potable



**A noter, une démarche pilote a démarré à Crolles récemment. Son objectif : produire de l'eau ultra pure à partir d'eau traitée. Il s'agit d'une importante nouveauté en France.**



Sur le site de Crolles, les prévisions indiquent que la quantité d'eau utilisée pour la production d'une plaquette devrait être divisée par 4 à horizon 2030 (année de référence 2004). Dans la projection à 2030, une partie d'eau industrielle REUT est considérée et ce principe de diversification permettra

d'atteindre l'ambition fixée.

## QUESTIONS / REPONSES

**Question 11 : Comment explique-t-on le retard de la France en matière de REUT ? N'avons-nous pas des champions de l'eau ?**

Réponse de Bruno MANEVAL

Effectivement, nous avons en France les "majors" de l'eau qui ont contribué à développer les technologies évoquées. Deux facteurs ont principalement ralenti le processus de développement technologique sur le territoire national :

1. La réglementation qui interdisait la réutilisation jusqu'à il y a peu pour des raisons de sécurité sanitaire ;
2. En France, nous avons de l'eau disponible en de nombreux endroits. Les pays qui ont majoritairement développé l'usage de ces technologies, sont des pays en tension sur la ressource.

**Question 12 : De combien devriez-vous augmenter la ressource en eau pour la nouvelle usine ?**

Réponse d'Éric GERONDEAU

Cela a été indiqué précédemment : dans le cadre du projet d'extension, nous devrions passer de 4,5 Mm3 à 7Mm3 d'eau externe par an. Nous allons doubler notre capacité de production mais nous ne doublons pas nos besoins en eau externe car nous augmentons le pourcentage d'eau recyclée utilisée dans notre processus.

**Question 13 : Dans quelle mesure les eaux rejetées sont-elles polluées ?**

Réponse de Martine DRUGES

Nous avons en interne une station de traitement qui traite l'ensemble de nos effluents avant rejet dans l'Isère. Nous avons différentes filières de traitement. De plus, nous faisons l'objet d'un arrêté préfectoral qui fixe le cadre réglementaire auquel nous sommes soumis en matière de rejets.

Par ailleurs, notre dossier de demande d'autorisation environnementale comporte une étude d'impact, dont une évaluation de l'impact de nos rejets sur le milieu naturel. En tant qu'industriel, pour être autorisés à rejeter nous devons répondre aux normes de qualité fixés par la réglementation.

**Question 14 : La raréfaction de l'eau (-50% de débit sur l'Isère en 2050), l'accaparement par les industriels et l'agriculture intensive, la pollution des nappes... tout ceci légitimerait une très forte interrogation de l'opinion publique sur la possibilité d'avoir encore de l'eau potable dans les années à venir. Votre avis ?**

Réponse d'Éric GERONDEAU

En tant qu'industriel engagé et au regard des projections sur un contexte global de raréfaction de la ressource, nous souhaitons fortement développer d'autres usages de l'eau, en particulier celui de l'eau industrielle. Je parle ici de l'eau rejetée par les stations d'épuration (qui avait vocation à rejoindre les cours d'eau). Nous avons le souhait de pouvoir utiliser ce type d'eau, une ou plusieurs fois, avant de la rejeter, à notre tour, après traitement.

Réponse de Bruno MANEVAL

Concernant la raréfaction de l'eau, il n'y a pas de doute sur le fait que le changement climatique fait bouger fortement les limites (pluies/neiges), induit le recul des glaciers alors que sur la pluviométrie globale la diminution n'est pas évidente. **Ainsi les volumes annuels qui transitent par les rivières ne devraient pas être trop impactés.**

Concernant les captages des nappes du Drac et de la Romanche, ils font partie d'une chaîne hydroélectrique qui comporte des barrages. Le Drac par exemple compte 400 Mm<sup>3</sup> stockés. Donc on a des débits d'étiage fixés par les débits réservés minimaux qui servent la production hydroélectrique.

La variation des débits d'étiage devrait être marquée à l'avenir sur le Rhône, davantage que sur le territoire de Grenoble Métropole pour les raisons évoquées.

Réponse de Pierre CARREZ-CORRAL

Pour compléter sur la partie consommation domestique. Aujourd'hui, nous sommes dans une culture alpine de la surabondance de l'eau. Il y a un travail éducatif et pédagogique à mener sur l'ensemble des usagers pour un changement de comportement qui tendrait vers une utilisation plus sobre de la ressource. Les statistiques globales montrent sur le territoire que les consommations d'eau par rapport aux décennies antérieures ont tendance à baisser, lié à l'amélioration des technologies notamment (exemple du lave-linge doseur). Il y aura donc une corrélation à faire entre la variation des débits et une meilleure utilisation de l'eau en usage domestique.

---

Découvrez en vidéo l'intégralité de la [Séquence #4](#)

---

## IV - TEMPS PARTICIPATIF

Lors de cette séquence interactive à distance, les participants sont répartis en 4 groupes pour pouvoir poser des questions complémentaires et proposer des suggestions d'approche pour l'usage de l'eau dans les filières industrielles.

### La question posée était la suivante :

“Selon vous, quels sont les principaux leviers d'économie et de préservation de la ressource en eau que les filières industrielles devraient adopter ?”

## V – SYNTHÈSE ET CLOTURE DE LA REUNION

### Synthèse du temps participatif

Le temps participatif de la conférence visait à questionner les participants (acteurs ou citoyens) sur les moyens d'économiser et de préserver la ressource en eau dans l'Industrie.

## 33 contributions

ont été recueillies par les animateurs des réunions de groupe

### Les principaux axes de participation

**Systématiser le recyclage** : mettre en place des systèmes de recyclage pour l'eau afin de maximiser son utilisation et de réduire le gaspillage. Cela implique de développer des technologies et des infrastructures adaptées pour récupérer et traiter l'eau usée.

*« Il faut systématiser le recyclage au sein du processus industriel, afin que l'eau soit utilisée autant de fois que possible, et afin de réduire les prélèvements »*

**Sensibiliser aux rejets** : éduquer les individus et les acteurs industriels sur l'impact de leurs rejets sur l'environnement et la nécessité de préserver la qualité de l'eau et la qualité des milieux en général.

*« Nous n'avons pas le droit de dénaturer »*

*« Utiliser la capacité de filtration des sols sans engendrer la pollution de la nappe. »*

**Repenser la gestion de l'eau de manière collective** : placer la durabilité au cœur de la gestion de l'eau en incluant les nouveaux usages et en développant des solutions globales. Cela nécessite une approche collaborative où les différentes parties prenantes, y compris les industries, les organisations et les acteurs de l'économie circulaire, travaillent ensemble à l'innovation et à la mise en œuvre de pratiques durables.

*« La question de la régulation des usages va se poser très rapidement. Pour cela, il va falloir disposer d'un Observatoire de l'Eau sur l'ensemble du bassin versant (si l'eau est captée en amont, tout l'aval va en pâtir). C'est sur la base de cet Observatoire de l'Eau que seront réfléchies les régulations des usages de l'eau à l'avenir. »*

**Créer des espaces d'échange entre acteurs** : favoriser le dialogue et la coopération entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'eau, en rassemblant tous les industriels, organisations et usagers de l'eau à l'échelle du territoire. Cela, pour éviter de traiter de façon isolée les projets, mais au contraire, en vue de créer des synergies et de partager les meilleures pratiques pour trouver des solutions plus efficaces et adaptées à tous.

*« Avoir une réflexion globale sur comment utiliser et réutiliser un même litre d'eau entre les différentes activités économiques »*

*« Créer des temps d'échange entre les industriels et les agriculteurs pour mieux comprendre les problématiques de chacun et avoir un meilleur partage de la ressource »*

**S'engager dans la sobriété** : Encourager l'innovation et la pédagogie pour promouvoir des comportements sobres en eau. Il s'agit de trouver un équilibre entre les besoins en eau et les ressources disponibles, en adoptant des pratiques de consommation responsables et en développant des technologies et des stratégies qui minimisent l'empreinte hydrique.

*« S'engager dans la sobriété autour de l'eau et mettre des indicateurs dédiés »*

*« Continuer sur l'innovation et améliorer la technologie autour de l'eau »*

**L'écho citoyen porté lors de la séquence participative de la conférence met en avant l'importance de la collaboration, de l'innovation et de la sensibilisation pour relever les défis liés à l'économie et à la préservation de la ressource en eau, en adoptant une approche holistique pour un développement durable.**

---

Découvrez en vidéo l'intégralité de la [Séquence #5](#)

---

**Merci pour votre participation et vos contributions**

**Rendez-vous le jeudi 11 avril à 19h, salle Le Projo**  
pour participer à la prochaine réunion publique de la concertation  
Elle se tiendra à Crolles et en distanciel  
**« Réunion de synthèse : partage des contributions »**

**Et pour continuer à contribuer jusqu'au 19 avril, c'est ici :**  
[stmicroelectronics.je-contribue.com](https://stmicroelectronics.je-contribue.com)